

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 570-2021**

---

### **DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 021 966 \$ POUR LA RÉFECTION DE LA RUE ST-CYRILLE SUR UNE DISTANCE DE 1 350 MÈTRES**

---

#### **PRÉAMBULE :**

ATTENDU qu'AVIS DE MOTION ainsi qu'un dépôt du projet du présent règlement a été préalablement donné à la séance du conseil municipal tenue le 22 mars 2021;

ATTENDU que le règlement ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, compte tenu qu'il s'agit de travaux subventionnés à plus de 50 % par le gouvernement.

#### **EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

**Que le règlement portant le numéro 570-2021 soit et est adopté, lequel décrète ce qui suit :**

#### **ARTICLE 1**

Le conseil est autorisé à la réalisation des travaux de réfection de la St-Cyrille sur une distance de 1 350 mètres, concernant les travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout unitaire, incluant le remplacement d'une conduite d'égout pluvial et la réfection de la chaussée, les frais d'imprévu, de contingences, de financement et les taxes, tel que détaillé à l'annexe « A » en date du 22 mars 2021.

#### **ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 021 966 \$ aux fins du présent règlement.

#### **ARTICLE 3**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 021 966 \$ sur une période de 20 ans.

#### **ARTICLE 4**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### **ARTICLE 5**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire

emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

## **ARTICLE 6**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement, notamment une subvention confirmée par le gouvernement, selon les termes de l'Entente 202094 avec le Ministère des Transports pour un montant de 642 000 \$, se référer à la lettre de confirmation de l'aide financière à l'annexe « B », et la contribution à partir du montant confirmé par la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023, dossier 1192040, au montant de 1 164 512 \$, se référer à la lettre de confirmation de l'aide financière à l'annexe « C ».

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## **ARTICLE 7 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement numéro 570-2021 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion donné à la séance du :	22 mars 2021
Dépôt du projet à la séance du :	22 mars 2021
Adopté lors de l'assemblée du:	29 mars 2021
Approuvé par le MAMH le :	18 mai 2021
Publié et affiché le :	19 mai 2021
Entrée en vigueur le :	19 mai 2021



Mario Fortin  
Maire



Lyne Groleau  
Directrice générale et greffière

ANNEXE A  
VILLE DE NORMANDIN

RÈGLEMENT D'EMPRUNT - RÉFECTION RUE SAINT-CYRILLE

**Travaux construction**

Gestion de chantier	155 505 \$
Démolition	22 190 \$
Remplacement conduite pluviale par excavation	38 480 \$
Remplacement conduite aqueduc par excavation	282 557 \$
Réfection conduites unitaires par chemisage	222 637 \$
Voirie	819 824 \$
Terrassement	3 315 \$
Trottoir de béton coulé en place secteur non excavé	5 481 \$

Total selon soumission retenue 1 549 989 \$

Imprévus Travaux de construction (10%) 154 999 \$

**Total Travaux de construction** 1 704 988 \$

**Frais contingents**

Conception	22 400 \$
Surveillance	94 125 \$
Laboratoire	31 000 \$

Imprévus Frais contingents (10%) 14 753 \$

**Total Frais contingents** 162 278 \$

**Total Travaux de construction et Frais contingents** 1 867 265 \$

TPS (5%)	93 363 \$
TVQ (9.975%)	186 260 \$

**Total Taxes incluses** 2 146 888 \$

Taxes récupérées (100% TPS et 50% TVQ, hors MTQ) (124 922) \$

**Total Taxes nettes** 2 021 966 \$

**[Autorisation de dépenses et Règlement d'emprunt]**

Intérêts financement temporaire (2,45% sur 6 mois) 24 769 \$

**Total Frais de financement temporaire inclus** 2 046 735 \$

Subvention MTQ (max 642 000 \$)	(616 478) \$
Subvention TECQ (max 1 164 512 \$)	(1 164 512) \$

**Besoin de financement long terme** 265 745 \$

Emprunt à long terme Frais émission (2%) 5 315 \$

**Emprunt à long terme** 271 060 \$

  
Robin Tremblay  
Directeur des finances

2021/04/01



Gouvernement du Québec  
Le ministre des Transports  
Le ministre responsable de la région de l'Estrie

PAR COURRIEL

Québec, le 19 février 2021

Monsieur Mario Fortin  
Maire  
Ville de Normandin  
[admin@ville.normandin.qc.ca](mailto:admin@ville.normandin.qc.ca)

**OBJET :** Entente numéro 202094

Monsieur le Maire,

Vous trouverez ci-joint l'exemplaire du projet d'entente 202094 que le ministère des Transports a rédigé à votre intention concernant les travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout unitaire, incluant le remplacement d'une conduite d'égout pluvial et la réfection de la chaussée de la rue Saint-Cyrille (route 169 et collectrice). La participation financière maximale du Ministère à ce projet est évaluée à 642 000 \$.

Si les conditions contenues dans ce document vous conviennent, je vous saurais gré de bien vouloir signer celui-ci, de le dater et de me le retourner, accompagné d'une résolution du conseil municipal confirmant cette acceptation et vous autorisant à signer l'entente. À la réception de ce document, monsieur Jean Villeneuve, sous-ministre associé aux territoires, y apposera sa signature et vous en fera parvenir un exemplaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

François Bonnardel

p. j. 1

c.c. M<sup>me</sup> Nancy Guillemette, députée de Roberval

Québec  
N<sup>o</sup> RÉF : 20210106-4  
700, boul. René-Lévesque Est  
29<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5H1  
Téléphone : 418 643-6980  
Télécopieur : 418 643-2033  
[ministre@transports.gouv.qc.ca](mailto:ministre@transports.gouv.qc.ca)

Montréal  
500, boul. René-Lévesque Ouest  
16<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1W7  
Téléphone : 514 873-3444  
Télécopieur : 514 873-7886

Municipalité (code géographique) : Normandin (92040)  
Programme : TECQ 2019-2023

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1192040

N° de version : 2

État du dossier : Approuvé

Date de transmission : 2020-11-10

### Bilan de la programmation de travaux

#### Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2019-2023

Population selon le décret de la population pour l'année 2019	3 064
Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme	766 000 \$
Contribution gouvernementale (montant visée par la programmation de travaux)	1 405 481 \$
Total des investissements à réaliser	2 171 481 \$

#### Investissements prioritaires

##### Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>

##### Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>

##### Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	199 676 \$	199 676 \$
2021-2022	1 205 805 \$	0 \$	1 205 805 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>1 205 805 \$</b>	<b>199 676 \$</b>	<b>1 405 481 \$</b>

##### Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales

###### Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>

###### Sommaire des coûts des travaux du MTQ

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>

###### Coût total des travaux – Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	199 676 \$	199 676 \$
2021-2022	1 205 805 \$	0 \$	1 205 805 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>1 205 805 \$</b>	<b>199 676 \$</b>	<b>1 405 481 \$</b>

---

--

**Bilan des investissements prioritaires**

Investissements prioritaires prévus et réalisés	1 405 481 \$
Montant de la contribution gouvernementale	1 405 481 \$
Surplus/Déficits	0 \$

Municipalité (code géographique) : Normandin (92040)  
Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Approuvé

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1192040

N° de version : 2

Date de transmission : 2020-11-10

---

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Il n'y a pas de projet pour la priorité 1

Municipalité (code géographique) : Normandin (92040)  
Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Approuvé

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1192040

N° de version : 2

Date de transmission : 2020-11-10

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Il n'y a pas de projet pour la priorité 2



Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

N°	Titre	Localisation	Type infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux					Total	Commentaire
						2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
21-nor-hyg	Remplacement conduites d'égout - Rue Picard	Tronçon 68 - Entre du Plateau et St-Cyrille	Collecte	300	1	0 \$	180 969 \$	60 000 \$	0 \$	0 \$	240 969 \$	Suite des travaux de renouvellement de conduites entrepris avec la TECQ 2014-2018 en 2019. Travaux prévus en 2020.
PI No4	Remplacement conduites d'aqueduc et d'égout - Rue St-Cyrille	Tronçon 4 - Entre de l'Église et Ferland et tronçon 5 entre la liberté et Picard	Distribution Collecte	465 360	1 1	0 \$	18 707 \$	1 145 805 \$	0 \$	0 \$	1 164 512 \$	Conduite d'aqueduc en fonte ductile avec durée de vie utile atteinte. Tronçon 4 : 360 mètres de long, incluant pavage 65 K et trottoir 47 K. Tronçon 5 : 105 mètres de long, incluant pavage 17 K et trottoir 5.5 K.
<b>Sous-totaux par type</b>												
			Collecte	660	2	0 \$	190 697 \$	655 819 \$	0 \$	0 \$	846 516 \$	
			Distribution	465	1	0 \$	8 979 \$	549 986 \$	0 \$	0 \$	558 965 \$	
			<b>Total</b>			<b>0 \$</b>	<b>199 676 \$</b>	<b>1 205 805 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>1 405 481 \$</b>	

Lorsque l'astérisque (\*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%

**Municipalité (code géographique) :** Normandin (92040)  
**Programme :** TECQ 2019-2023

**État du dossier :** Approuvé

**taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)**

**Volet Programmation de travaux**

**N° de dossier :** 1192040

**N° de version :** 2

**Date de transmission :** 2020-11-10

---

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MAMH

Municipalité (code géographique) : Normandin (92040)

Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Approuvé

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1192040

N° de version : 2

Date de transmission : 2020-11-10

---

Priorité 4 – Voirie locale (MTQ)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MTQ